

## Conditions d'accès à la formation

### Sur dossier

En formation continue, les candidats doivent présenter une expérience professionnelle, juridique, judiciaire ou sanitaire significative dans un domaine lié aux conditions de travail. Les dossiers sont constitués d'une lettre de motivation et d'un CV.

ou

### Sur titre

En formation initiale, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme bac +3 ou équivalent (Licence 3 juridique ou non). Les candidats doivent déposer une lettre de motivation et un CV.

### Responsables pédagogiques :

**Florence Maury**, maître de conférences  
**Sabahe Tahtah**, chargée d'enseignement

## Frais d'inscription

### Formation continue

Droits de scolarité : 170,00€  
Droits spécifiques : 220,00€  
Droits de formation continue : 2500,00€

### Formation initiale

Droits de scolarité : 170,00€  
Droits spécifiques : 220,00€

## Contact

valerie.cavillan@u-bordeaux.fr  
**05 56 84 25 68**  
Institut du travail de Bordeaux  
16 avenue Léon Duguit  
CS 50057  
33608 Pessac

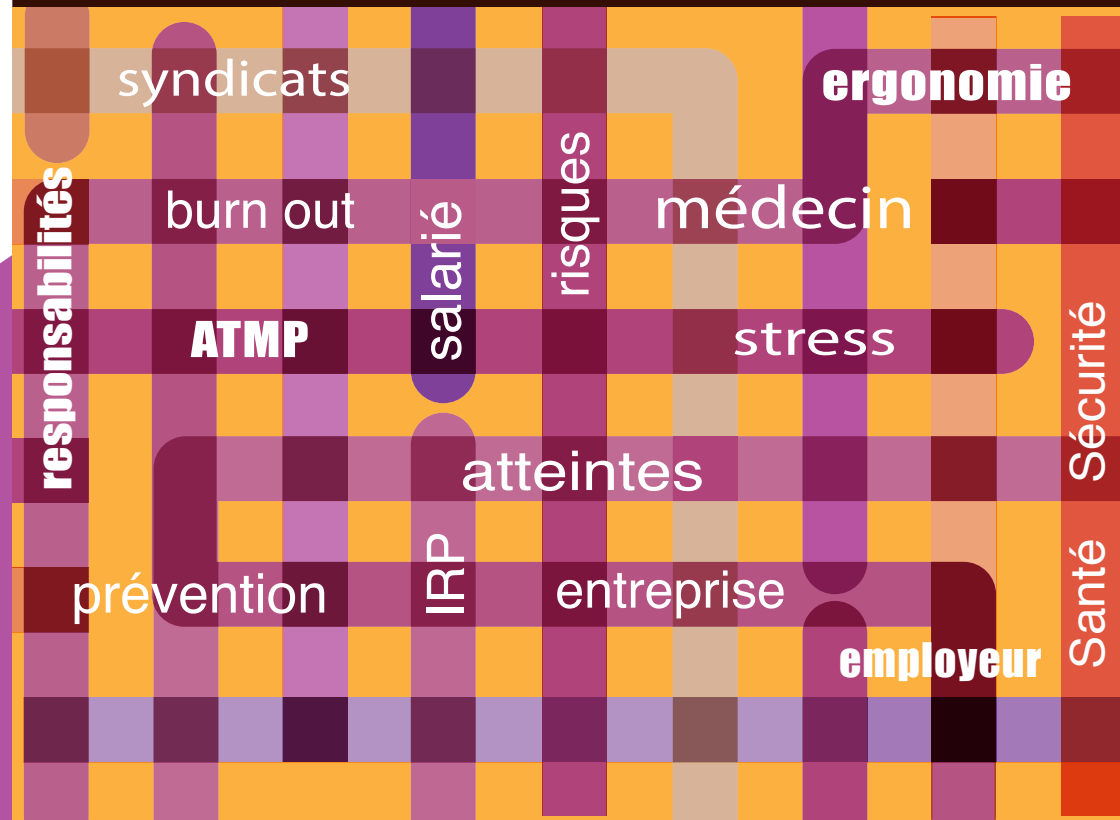
En savoir +

[www.u-bordeaux.fr](http://www.u-bordeaux.fr)

novembre 2017 - imprimerie - Pessac - université de Bordeaux

DIPLÔME  
UNIVERSITAIRE

# Santé et sécurité au travail



université  
de **BORDEAUX**



## Objectifs

Le DU Santé et sécurité au travail est proposé par l'Institut du travail de Bordeaux, composante de l'université de Bordeaux. Ce diplôme a pour objectif de répondre aux exigences en matière de formations initiale et continue des personnes participant à la protection de la santé et de la sécurité au travail. Il s'agit d'une formation transversale (juridique et non-juridique) approfondie. Elle prépare à identifier, prévenir et gérer les risques pour la santé et la sécurité au travail, d'une manière individuelle

et collective, tant dans le secteur privé (TPE, PME, PMI, grandes entreprises, syndicats, associations), que dans le secteur public (État, collectivités territoriales, établissements publics). La formation permet d'acquérir une spécialisation en santé et sécurité au travail (infirmier de santé au travail, avocat, DRH...), ou d'accéder à de nouvelles professions, comme celle de conseiller en santé et sécurité au travail. La formation prépare au concours d'inspecteur du travail.

## Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique du diplôme universitaire Santé et sécurité au travail est composée d'universitaires et de professionnels. Les enseignements sont assurés par des juristes (enseignants chercheurs, avocats...), sociologues et professionnels de la santé et de la sécurité au travail (ergonomes, psychologues, médecins du travail, inspecteurs du travail...).

## Public ciblé

Le DU Santé et sécurité au travail s'adresse tout particulièrement au public de l'Institut du travail, dans le cadre de la formation continue : salariés, responsables syndicaux, représentants du personnel, conseiller du salarié et conseiller prud'homme.

Il s'adresse également à l'ensemble des professionnels du droit et de la santé en lien avec la santé et la sécurité au travail (avocat, magistrat, mais aussi psychiatre, psychologue, ergonome, médecin du travail, infirmier de santé au travail...).

Le DU est ouvert aux professionnels du secteur public (administration et inspection du travail, responsable hygiène et sécurité, personnel des collectivités territoriales...) et du secteur privé (responsable hygiène et sécurité, gestion du personnel, responsable qualité, associations...).

Le DU est également accessible aux étudiants en formation initiale dans le cadre d'une spécialisation en santé au travail.

## Contenu des enseignements

### UE 1 Introduction à la santé au travail (30 heures)

- › Méthodologie
- › Introduction au droit de la santé au travail
- › Prévention des risques

### UE 2 Identification des risques pour la santé au travail (36 heures)

- › Ergonomie
- › Atteintes à la santé physique
- › Atteintes à la santé mentale
- › Burn out et perception du risque
- › Évolutions des contextes professionnels et risques salariaux (sociologie)

### UE 3 Acteurs de la santé au travail (42 heures)

- › Méthodologie

#### Acteurs internes :

- › Employeur et santé sécurité au travail
- › Salarié et santé sécurité au travail
- › IRP et santé sécurité au travail

#### Acteurs externes :

- › Administration et inspection du travail
- › Services de santé au travail
- › Organismes de Sécurité sociale

### UE 4 Conséquences et réparation des atteintes à la santé au travail (42 heures)

- › Inaptitude
- › Atteintes à la santé et contrat de travail
- › Dispositions particulières pour certaines catégories de travailleurs
- › Gestion de l'absence du salarié
- › Reconnaissance des ATMP (accidents du travail et maladies professionnelles)
- › Indemnisation des risques professionnels
- › Contentieux des risques professionnels
- › Evaluation des préjudices et fonds d'indemnisation
- › Responsabilités pénale et civile de l'employeur

### UE 5 Mémoire ou rapport professionnel

- › Rédaction d'un mémoire (travail de recherche) ou rapport professionnel (question pratique traitée en entreprise) d'environ 50 pages. Le mémoire ou rapport professionnel fera l'objet d'une soutenance.